

ARRÊTÉ MUNICIPAL DU 6 mars 2024

portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Gilles MALOISEL en sa qualité d'adjoint au maire de Vire Normandie en charge de la transition écologique et énergétique

La Maire de Vire Normandie,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L2122-17, L2122-18, L2122-20, L2122-21, L2122-22 et L2122-30,

Vu l'article 16-1 du Code de procédure pénale,

Vu la charte de fonctionnement de la commune nouvelle de Vire Normandie, adoptée par l'ensemble des communes déléguées,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Madame Nicole Desmottes en qualité de maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 14 février 2024,

Vu le procès-verbal actant l'élection de Monsieur Gilles MALOISEL en qualité d'adjoint au maire de la commune de Vire Normandie, lors du conseil municipal du 14 février 2024,

Vu la délibération n°1 du 21 février 2024 du conseil municipal de Vire Normandie portant délégation de pouvoirs du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT,

Considérant que pour la bonne marche des services municipaux, pour permettre une parfaite continuité du service public et pour que certaines formalités puissent être exécutées dans les meilleurs délais, il est nécessaire que l'exercice de certaines fonctions et la signature de certains actes et documents soient assurés par des adjoints au maire de Vire Normandie.

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : DELEGATION EN QUALITE D'ADJOINT AU MAIRE DE VIRE NORMANDIE.

Délégation de fonction et de signature est donnée à Monsieur Gilles MALOISEL, en sa qualité d'adjoint au maire de Vire Normandie, chargé de la transition écologique et énergétique, pour prendre les décisions, signer les actes liés aux champs et domaines suivants, selon les lois et règlements en vigueur sur le territoire de la commune de Vire Normandie. La délégation comprend également la gestion des relations et correspondances courantes avec les organismes extérieurs concernés par le contenu de la délégation.

- Proposer et coordonner la politique de la commune en matière d'environnement et de transition énergétique.
- Piloter les projets qui s'inscrivent dans cette politique.
- Participer aux grands projets réalisés par la collectivité afin de rendre un avis quant à leur inscription dans une logique de développement durable.
- Participer à la gestion des espaces publics, notamment des espaces verts, afin de rendre un avis quant à son inscription dans une logique de préservation des ressources naturelles et de l'environnement.



- Suivre la politique énergétique de la commune.
- Suivre la consommation et la politique énergétique relative à l'éclairage public et aux bâtiments communaux.
- Assurer le suivi et le renouvellement des labélisations en matière de transition énergétique.
- Assurer et coordonner l'organisation d'actions à caractère pédagogique auprès de tous types de public visant à sensibiliser et à impliquer le plus grand nombre au développement durable du territoire de la commune.

Article 2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS ET COMMANDE PUBLIQUE.

Monsieur Gilles MALOISEL ne pourra pas prendre d'engagements financiers non programmés pour les domaines susmentionnés.

Monsieur Gilles MALOISEL n'a pas la compétence pour passer les actes relatifs à la passation, préparation, exécution et règlement des contrats administratifs relevant de la commande publique.

Article 3 :

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication.

Le présent arrêté sera transmis ou notifié à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Le Procureur du Tribunal judiciaire de Caen
- Monsieur le Trésorier de l'arrondissement de Vire
- Monsieur Gilles MALOISEL, adjoint au maire de Vire Normandie

Fait à Vire Normandie, le 6 mars 2024

La Maire de Vire Normandie,

Nicole DESMOTTES